



L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à 9h30, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LAMAZIERE HAUTE, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : M. BERTRANDY Pierre, M. BRUGERE Philippe, M. CHEVALIER Pierre, Mme COULAUD Danielle, M. COUTAUD Pierre, M. GUITARD Jean-Pierre, M. MICHON Jean-François, M. ROCHE Philippe, M. URBAIN Jean-Yves

ABSENT : M. GUILLAUME Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MICHON Jean-François

Date de convocation : 07/06/22

Membres en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0
--------------------------	--------------	-------------	----------	------------

Référence DIEGE :	2022-01-07-03
Objet :	Approbation du plan de formation 2022

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 mai 2022 ;

Vu la proposition de plan de formation pour l'année 2022 ;

Considérant que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées dans une logique d'adaptation régulière aux évolutions techniques et réglementaires ;

Considérant que le plan de formation consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents pour une période donnée ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Approuvent le plan de formation 2022 annexé à la présente délibération.
2. La présente délibération sera transmise au CNFPT.

Fait et délibéré à LAMAZIERE HAUTE,
Le 01/07/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

